

# Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire VARENNES 3E12080 AD Lozère, St Chély d'Apcher - juin 1650 à juillet 1677, relevé de Claude GUERRIER

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3013	1650/10/20	Q	Chaudesaigues (15) Fournels	<b>ABOULENC Jean</b> <b>MARCILHAC Jean</b>	Me Jean ABOULENC fils de + sire Etienne ABOULENC marchand, confesse avoir reçu de Jean MARCILHAC de Varennes, 21l. en moins des 150l. du contrat d'accord par Me FILHON, entre + Marguerite MOISSET vve du sire ABOULENC et mère di dit Jean	cf : 2931 signé ABOULENE
2931	1651/10/04	Q	Chaudesaigues (15) Fournels	<b>ABOULENC Jean, marchand</b> <b>teinturier</b> <b>MARCILHAC Jean</b>	Sire Jean ABOULENC fils de + Me Etienne confesse avoir reçu de Jean MARCILHAC de Varennes 24l.10s. en déduction des sommes contenues au contrat d'accord par + Me FILHON entre le dit MARCILHAC et + Marguerite MOISSET vve du dit Etienne ABOULENC et mère du dit Jean.	cf : 3013 signé ABOULENC
2965	1677/05/11	Q	St Juéry	<b>ALANCHE Guillaume</b> <b>GERVAIS François</b>	Guillaume ALANCHE mari de Marguerite GERVAIS confesse avoir reçu de François GERVAIS son beau-frère 30l. en déduction de la constitution faite à la dite Marguerite en son C.M.	cf : 2982
2982	1671/00/00	CM	St Juéry	<b>ALANCHE Guillaume</b> <b>GERVAIS Marguerite</b>		acte incomplet cf: 2965 signé ALANCHE
3009	1671/06/12	Tra.	Termes	<b>ALHIER Pierre</b> <b>CHALVET Jean</b>	Pierre ALHIER des Martels a transporté à Jean CHALVET des Vassals ses droits et actions qu'il a sur un pré sis aux Vassals acquis par + Pierre ALHIER père du dit Pierre de + Guillaume BRIOUDE beau-père du dit CHALVET par contrat du 23/10/1644 par moi notaire. Cette remise faite pour 56l.10s.	signé ALHIER
3000	1671/05/19	Tra.	Termes Albaret le Comtal	<b>ALHIER Pierre</b> <b>CHALVET Jean et Jacques</b>	Pierre ALHIER fils à autre + Pierre ALHIER de Martels transporte à Jean et Jacques CHALVET frères de la Bastide tous ses droits sur un pré sis à la Bastide acquis par le dit + Pierre ALHIER d'Etienne CHALVET père des dits Jean et Jacques par contrat du 16/10/1644. le dit transport fait pour 180l.	signé ALHIER
2964	1677/05/11	Acc.	Termes Chauchailles	<b>BARRES Guillaume</b> <b>BARRES Pierre</b>	comptes sont faits entre Guillaume BARRES et Pierre BARRES son neveu de Volpilières agissant comme héritier de + Jean BARRES, concernant la métairie du Cheylarert qui fut donné aux dit Guillaume et + Jean BARRES par + Guillaume SEGUIN du dit Cheylaret en la par. de Chauchailles.	signé P. BARRES
2916	1668/03/07	T	Albaret le Comtal (Laval)	<b>BERTRAND Etienne</b>		acte incomplet

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
2936	1651/11/05	V	Termes La Fage St Julien	<b>BOISSONNADE Guillaume, maréchal GARDELLE André</b>	Me Guillaume BOISSONNADE de la Croze vend à André GARDELLE de Recoules un champ sis à Recoules contenant deux cesterées pour 60l. , après estimation.	
3065	1652/05/29	Tra.	Chauchailles Termes	<b>BOISSONNADE Jeanne BOISSONNADE Jean Morou</b>	Jeanne BOISSONNADE vve de Viadal BALDRAN de Chauchaillet vend à Jean BOISSONNADE Morou son frère de la Croze ses bien et droits suite au décès de + Jean BOISSONNADE et + ..... LAFON leurs père et mère, moyennant le versement annuel de 4 "cartonnades" de blé	
3016	1651/07/29	Acc.	La Fage St Julien (le Viala)	<b>BONNEFOY André et CONSTANT Cébélie BONNEFOY Jean</b>	Par contrat du 5/06/1646 devant Me FILHON il avait été évalué entre Jean BONNEFOY mari de Marguerite CONSTAND habitant aujourd'hui en Languedoc, Antoine et Pierre CONSTAND frères la part leur revenant des biens de + Isabeau ASTIER vve d'Antoine CONSTAND mère des dits Antoine, Pierre et Marguerite, tenant compte de son testament, de la donation faite à la dite Marguerite en son CM du 16/05/1631 et des dettes laissées par le dit + Antoine CONSTAND. Depuis le dit Pierre CONSTAND a cédé ses parts au dit Antoine, lequel est décédé il y a env. 3 ans et a institué son héritière sa fille Cébélie aujourd'hui femme d'André BONNEFOY frère du dit Jean. Ce jour accord est trouvé entre les dits Jean BONNEFOY, André BONNEFOY et Cébélie CONSTAND pour régulariser la situation.	
2975	1677/06/20	CM	St Chély d'Apcher Arzenc d'Apcher	<b>BONNEFOY Jean, marchand DURAND Marguerite</b>	Jean BONNEFOY fils de Me Antoine BONNEFOY aussi marchand et de Marguerite RUAT d'une part et Marguerite DURAND du Bes, fille de + Jean DURAND et de Delphine CHAUDESAIGUES, assisté de sa mère et de Pierre ORLHAC son parâtre, d'autre. La dite Marguerite DURAND s'est constitué dot de tous ses biens et en particulier ceux du contrat ci-dessus. Le dit BONNEFOY père fait à son fils, futur époux, donation de la moitié de ses biens, s'en réservant l'usufruit sa vie durant.	signé BONNEFOY
3030	1652/07/09	V	La Fage St Julien	<b>BONNEFOY Jean, marchand CONSTANT Guillaume</b>	Me Jean BONNEFOY natif du Viala et habitant en Languedoc vend à Guillaume CONSTANT de Chaulhac pâturage, pré, champ et bois tous joignant ensemble, pour 265l.	mention de + Marguerite CONSTANT femme du dit BONNEFOY

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3044	1652/11/06	CM	Fournels Termes	<b>BONNET Pierre LAFON Isabeau</b>	Pierre BONNET des Aussets, fils de + Etienne et d'Anne THOUZERY assisté de sa mère, de Guillaume, Jean et autre Jean BONNET ses frères et de Pierre THOUZERY son beau-frère et cousin de Bécus, d'une part et Isabeau LAFON de Chantejal fille de + Antoine et de Jeanne BRASSAC assistée de sa mère et de Guillaume RECOULES son beau-frère, d'autre. La dite Isabeau LAFON s'est constituée dot de tous ses biens et Jeanne BRASSAC sa mère lui a fait donation de la moitié de ses biens, à charge pour la future de la nourrir et l'entretenir. De même Anne THOUZERY constitue à son fils 20l., Guillaume THOUZERY son frère aîné lui donne un cestier de blé et les dits Jean et autre Jean THOUZERY 3l.8s. chacun.	
2921	1667/07/21	Arr.	Chauchailles Fournels	<b>BOUTANS Jeanne et Jeanne DELPRAT Antoine</b>	Jeanne et autre Jeanne BOUTANS de Boutans Bas, fille de + Jean et de + béatrice THOUZERY arrente à Antoine DELPRAT leur neveu de Pruneirettes les biens qu'elles possèdent au dis Boutans Bas, pour 6 années et la somme de 6l./an.	
3055	1652/05/12	CM	Rimeize Termes	<b>BOYER Pierre PRADAL Marguerite</b>	Pierre BOYER fils de + Jean et de + Béatrix SANAJAL assisté de Pierre MOURGUES son beau-frère d'une part et Marguerite PRADAL du Cheylar, fille de + Antoine et de Jeanne AMOUROUX assistée de sa mère et de Jean PRADAL son frère de la Roche Canillac d'autre. Le dit Pierre BOYER promet d'apporter 200l. La dite Jeanne AMOUROUX fait donation à sa fille de la moitié de tous ses biens, s'en réservant l'usufruit.	
2906	1650/07/17	V	Rimeize Termes	<b>BRUGIER Jean, écuyer TEISSEDRE Vidal</b>	Sieur Jean BRUGIER de Vestit vend à Vidal TEISSEDRE de Chantejal un pré contenant une charretée et demi de foin pour 50l.	cf : 2947
2907	1650/07/02	Q	Rimeize La Fage St Julien	<b>BRUGIER Jean, écuyer CHASSANG Jean</b>	Sieur Jean BRUGIER de Vestit comme ayant droit de + Jean BRUGIER son oncle et de + Jean BRUGIER plus jeune d'Alauzier son père, acquitte Jean CHASSANG mari d'Agnès BRUGIER cousine du dit Sieur BRUGIER pour sa part et portion de biens pouvant lui appartenir.	
3034	1652/09/08	Q	Fournels	<b>CAHOURS François et Jean FILHON Géraud</b>	Jean et François CAHOURS père et fils confessent avoir reçu de Géraud FILHON du Mazet 15l. du leg fait par + Géraud FILHON beau-père et ayeul des dits CAHOURS en son T. reçu par main publique instituant le dit Géraud FILHON son héritier., à savoir 12l. léguées au dit Jean CAHOURS et 3l. léguée à Hélix FILHON sa fille et femme du dit François CAHOURS.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
2998	1671/04/02	Q	Arzenc d'Apcher	<b>CHABANEL Jean</b>	Jean CHABANEL fils de + Guillaume confesse avoir reçu de Françoise BERC vve et héritière de + Guillaume CHABANEL, sa belle-sœur 90l., un coffre, un habit... portés au T. par Me HERMET du dit + Guillaume père du dit Jean, portant institution d'héritier en la personne de + Guillaume CHABANEL mari de la dite BERC.	
2912	1667/00/00	V	Termes	<b>CHABANON Jean (de) d'APCHER François</b>	Me Jean CHABANON sieur du Branchal vend à noble François d'APCHER de Loudière, écuyer, seigneur du Cheylar et autres lieux, un pré sis au Branchal contenant 9 quintaux de foin, pour 40l.	acte incomplet signé : d'APCHER, BRANCHAL
3014	1650/10/20	Tra.	Termes Laguioles (12)	<b>CHALVET Jean, maçon ROUQUETTE Marie</b>	Me Jean CHALVET des Vassals rétrocède, transporte et remet à Marie ROUQUETTE sa nièce, fille de + Sanson ROUQUETTE et de + Isabeau CHALVET le contrat de rémission de ses droits à elle advenus que la dite ROUQUETTE lui avait concédé le 01/07/1649 devant. moi notaire moyennant le remboursement des 30l. contenues au dit contrat.	dans le contrat le dit CHALVET est aussi prénommé Jacques.
2914	1667/05/11	Don.	Chauchailles	<b>CHALVET Jean, marchand CHALVET Pierre</b>	Me Jean CHALVET fait donation à Pierre CHALVET son fils, écolier poursuivant ses études en vue de la prêtrise, d'une rente de 100l./an	signé J. CHALVET
3033	1652/07/21	Q	Termes Bacon	<b>CHARREIRE Antoine Jeune GUIONET Jean</b>	Antoine CHARREIRE Jeune de Chabanette confesse avoir reçu de Jean GUIONET de Plagnes, tuteur des enfants de + ALHIER de Martels, 2l.10S. pour reste des arriérages de cens de deux champs acquis par le dit + ALHIER du dit CHARREIRE.	
3009	1671/06/07	Q	Termes	<b>CHARREIRE Antoine, laboureur RAMADIER Bernard</b>	Antoine CHARREIRE de la Molle confesse avoir reçu de Bernard RAMADIER son beau-fils 70l. en déduction de la somme que le dit RAMADIER s'est constituée en son C.M. par Me RAMADIER avec Antoinette CHARREIRE	
2926	1651/10/15	Q	Arzenc Albaret le Comtal	<b>CHARREIRE Jean FARGES Jean</b>	Jean CHARREIRE de Montagut, mari de marguerite PIC confesse avoir reçu de Jean PAGES de la Bastide 20l. en moins de la constitution faite par le dit PAGES à la dite Marguerite PIC sa belle-sœur en son C.M. par moi notaire.	signé PAGES
2971	1677/06/15	V	Noalhac (Bécus)	<b>CHARREIRE Laurent, laboureur DAUNYS Jean, praticien</b>	Jean CHARREIRE vend à Jean DAUNYS une chambre et étable au dessous, couverte de tuiles, et le petit jardin de devant, plus un esconson de champ, le tout pour 136l. annulant plusieurs obligations.	signé DAUNIS
3061	1652/03/28	T	Albaret le Comtal (la Bastide)	<b>CHASSANG Marguerite vve CONNORT Jean</b>	à Jeanne CONNORT sa fille 200l.; à Estaige CONNORT femme de Mathieu CONNORT de Fournels, sa fille 260l. correspondant à sa constitution; à Antoine et autre Antoine CONNORT ses fils, à chacun 30l.; institue Guillaume DURAND son beau-fils son H.U. le chargeant de rendre l'hérédité à l'un des enfants de + Jeanne CONNORT sa femme et fille de la testatrice.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
2969	1677/05/28	Q	Termes	<b>CHEVALIER Jean RIGAL Jean</b>	Jean CHEVALIER natif du lieu confesse avoir reçu de à Jean RIGAL son beau-frère, 14l. en déduction de ses droits maternels advenus par le décès de Jeanne PECOUL sa mère.	
2961	1677/04/25	T	Termes	<b>CHEVALIER Jeanne</b>	à Antoinette, Marie et Françoise CHAULHAC ses filles, à chacune 320l.; à Jean CHAULHAC son fils 200l.; à Guillaume CHAULHAC, tailleur d'habits, son mari, nourriture et entretien en sa maison plus 75l.; institue Françoise CHAULHAC sa fille aînée son H.U.	
3022	1651/05/19	T	Termes (Clavières)	<b>CLAVIERES Catherine vve Benoît CONORT</b>	à Agnès CONORT sa fille 200l.; à Claude CLAVIERES femme de ..... St FLOUR et à Antoinette CLAVIERES femme d'Antoine GO..... du Bacon, ses filles, à chacune 5s.; institue Agnès CHARREIRE femme de Guillaume BOUSSUGE, sa petite fille, son H.U.	
2985	1671/01/13	V	St Juéry	<b>CONNORT François THOUZERY Jean, marchand</b>	François CONNORT fils de + CONNORT dit lou Granilhac, natif de St Juéry et hbitant en Languedoc vend à Me Jean THOUZERY sa part d'un sien chazal de maison qu'il a avec Jeanne CONORT sa sœur, pour 40l.	
2902	1651/11/28	CM	Fournels Albaret le Comtal	<b>CONNORT Mathieu CONNORT Astruge</b>	Mathieu CONNORT fils de + Aldebert et d'hélène CHASTANG assisté de sa mère et de Jean SERRE son cousin, d'une part et Astruge CONNORT de la Bastide, fille de + Jean et de Marguerite CHASTANG assistée de sa mère et d'Antoine BATIFOL son oncle, d'autre. Chauon des futurs s'est constitué dot de tous ses biens.	
2893	1652/01/19	CM	Termes	<b>CONNORT Pierre ROUSSET Cécile</b>	Pierre CONNORT de la Croze fils de + Bernard et de Aldette GUY, assisté de sa mère et de Jean PAGES son parâtre d'une part et Cécile ROUSSET fille d'André et de Delphine CHAULHAC d'autre. Le dit André ROUSSET constitue dot à sa fille de 180l., une couverture, une robe.... et la dite Cécile CHAULHAC lui donne 20. La dite Aldette GUY fait donation à son fils d'une maison bas et haut servant actuellement d'étable, et la moitié d'un jardin.	
3043	1652/11/05	Q	Ste Croix Vallée Française Fournels	<b>DAUNYS Jean DAUNYS Jean, tailleur d'habits</b>	Jean DAUNYS confesse avoir reçu de Jean DAUNYS son oncle de Faugues 45l. qu'il reçues de Jacques BOISSONNADE du Cheylar et que ce dernier devait au dit DAUNYS neveu.	
2973	1677/06/15	Arr.	Noalhac (Bécus)	<b>DAUNYS Jean, praticien CHARREIRE Laurent, laboureur</b>	Jean DAUNYS arrente à Laurent CHARREIRE les biens objets du contrat ci-dessus pour 4 années, à raison de 7l./an.	signé DAUNIS
3054	1652/03/19	Acc.	Albaret le Comtal (la Bastide)	<b>DAUNYS Pierre PAREN Pierre et DAUNYS Jeanne</b>	Pierre DAUNYS confirme la possession par Pierre PAREN son gendre et Jeanne DAUNYS sa fille mariés, du jardin "de la gazelle" selon le partage du 23/07/1631 par Me J. PIC	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
2911	1667/05/21	Arr.	Fournels Arzenc	<b>DUMAS Marie BOUSSUGE François</b>	demoiselle Marie DUMAS vve de noble Philibert de LASTIC arrente à François BOUSSUGE l'entière métairie que le + Sieur de Fournels avait à Pouchastrin, arrentement fait pour 6 années à raison de 25l10s. plus, beurre, fromage, blé....chaque année.	acte incomplet
2980	1677/07/24	V	Termes La Fage St Julien	<b>DURAND Jean et BOISSONNADE Jeanne, HERMABESSIERE Jacques POULALHON Jean, prêtre</b>	Jean DURAND Vieux et Jeanne BOISSONNADE mariés, avec Jacques HERMABESSIERE leur gendre, tous de Chabanette, vendent à Mre Jean POULALHON curé de La Fage leur pré, bois et devèze le tout contenant 6 à 7 cesterées pour la somme de 100l.	signé POULALHON
2938	1651/11/09	Q	Termes	<b>DURAND Jean et Jean BOISSONNADE Guillaume, maréchal</b>	Jean et autre Jean DURAND de Chabanette, le fils donataire de la moitié des biens du père, confesse avoir reçu de Me Guillaume BOISSONNADE de la Croze absent, et par les mains de Jean BOISSONNADE son fils aussi maréchal, 232l. et un quartier de viande salée de la constitution faite par le dit Guillaume à Jeanne BOISSONNADE sa fille dans son C.M. avec le dit Jean DURAND fils par Me FILHON.	
2933	1651/09/09	V	Termes (la Croze)	<b>DURAND Louise BOISSONNADE Morou Jean</b>	Loüise DURAND vend à Jean BOISSONNADE Morou un champ sis au dit lieu de 3 cartonnades de terre pour 15l.	
2974	1677/06/17	Tra.	Arzenc d'Apcher (la Bes)	<b>DURAND Marguerite ORLHAC Pierre et CHAUDESAIGUES Delphine</b>	Marguerite DURAND fille de + Jean DURAND transporte à Pierre ORLHAC son parâtre et à Delphine CHAUDESAIGUES sa mère, tous ses biens et droits ainsi que leg testamentaire fait par le + Jean DURAND en son T. reçu par main publique, pour la somme de 400l. et 4 cestiers de blé.	
2946	1650/07/26	Q	Termes	<b>FALEYT Jean, charpentier et hoste GIRBAL Pierre, hoste</b>	Jean FALEYT fermier principal du droit e l'équivalence pour le paroisse de Termes acquitte Pierre GIRBAL son associé de toutes les sommes dûes pour sa portion du droit de l'équivalence	signé FALEYT
2917	1667/05/12	Tra.	Arzenc (le Bes)	<b>FARGES Agnès FARGES Jean</b>	Agnès FARGES fille de Jean et de + Estaige PONSONNAILLE transporte à Jean FARGES son frère tous ses biens et droits qu'elle a du décès de la dite PONSONNAILLE et qui lui pourraient venir de son père pour la somme de.....	acte incomplet cf : 2918
3003	1671/05/21	Q	Arzenc d'Apcher	<b>FARGES Jean, ODOUL Jean et CHARREIRE Pierre d'APCHER François, écuyer</b>	Pierre CHARREIRE, Jean ODOUL et Jean FARGES confessent avoir reçu de noble François d'APCHER seigneur du Cheylar, du Cheylaret et autres lieux, habitant son château du Cheylar 144l. consenties au contrat de vente par Me Jean CHABANON sieur du Branchal en faveur des dits CHARREIRE, ODOUL et FARGES et par acte de subrogation en faveur du sieur du Cheylar.	signé d'APCHER

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3006	1671/05/28	Arr.	Termes	<b>FILHON Jean Baptiste, docteur en droit</b> <b>TEISSEDRE Vidal</b>	Me Jean Baptiste de FILHON, sieur de Julhanges arrente à Vidal TEISSEDRE de la Croze prés, pâturages et pacages, champs et devèzes sis à la Croze pour 6 années et à raison de 13l.10s./an	signé JULHANGES
2958	1659/04/06	Q	Termes La Fage St Julien	<b>FILHON Jean, docteur en droit</b> <b>BONNAFE Jean Jeune</b>	Jean BONNAFE Jeune, mari de Marguerite BRIONDE fille de + Pierre BRIONDE et de + Marguerite BONNIOL, a payé à Jean FILHON sieur de Julhanges et d'Alauzier la somme de 66l. comme arriérage de cens des pièces dépendant de la seigneurie de Termes possédées par le dit BONNAFE et provenant des biens de + Jean et + Pierre BONNIOL de La Fage.	signé JULHANGES
2947	1650/07/26	Q	Termes	<b>FILHON Jean, docteur en droit</b> <b>TEYSSÉDRE Vidal</b>	Me Jean FILHON, sieur de Julhange et d'Alauzier acquitte Vidal TEYSSÉDRE de Chantejal des droits de lodz et d'investiture pour le pré acheté à Sieur Jean BRANGIER, écuyer.	cf : 2906
2900	1652/01/06	Q	Fournels (le Mazet)	<b>FILHON Philibert</b> <b>FILHON Jean, tisserand</b>	Philibert FILHON fils de + Antoine confesse avoir reçu de Jean FILHON 40l. Sur les droits que le dit Philibert a sur les biens du dit + Antoine son père et dont le dit Jean est acquéreur par contrat devant Me FILHON	
3072	1652/06/18	T	Fournels (le Mazet)	<b>FILHON Pierre</b>	à Antoine, Vidal et Jean FILHON ses fils, à chacun la somme de 200l. et par-dessus les 240l. qu'il leur a donné en leurs C.M.; à Jean FILHON Jeune, écolier, 200l. et au cas où il devienne prêtre un pré et une pension annuelle de deux cestiers de blé; à Jean FILHON fils de Vidal de la Bastide son petit neveu une vache; à Marguerite SAINT CHELY sa femme une pension annuelle, une vache, une maison; institue Jean FILHON Vieux son fils son H.U.	présence Jean FILHON du Mazet, frère
2924	1667/10/13	part	Fournels (le Mazet)	<b>FILHON Pierre</b> <b>BATIFOL Jean</b>	acte de partage par moitié de la métairie sise au Mazet, que les dits FILHON et BATIFOL ont acquise par contrat par Me BOUT (Aumont) de noble François de VENEREN sieur de Rochegrès, p de Lacam en Rouergue	
2897	1652/01/12	Acc.	Fournels (le Mazet)	<b>FILHON Pierre et Jean</b> <b>PELAT Jean et Guillaume</b>	accord de permutation de terre entre Pierre et Jean FILHON père et fils et Jean et Guillaume PELAT père et fils.	
2963	1677/06/02	Q	Prades (12) Fournels	<b>FONTANIER Pierre</b> <b>POUDEVIGNE Jacques</b>	Pierre FONTANIER mari de Marie POUDEVIGNE confesse avoir reçu de Jacques POUDEVIGNE son beau-frère de la Vachalerie une quantité de blé.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
2986	1671/01/14	CM	Arzenc d'Apcher St Juéry	<b>GERVAIS Antoine BRUN Gabrielle</b>	Antoine GERVAIS de Courbepeire, fils de Jean d'une part et Gabrielle BRUN fille de + Etienne et de Marguerite GIBELIN d'autre. Le dit Antoine GERVAIS se constitue dot de tous ses biens. La dite Marguerite GIBELIN fait donation à sa fille de tous ses biens se réservant de vivre dans sa maison et une pension annuelle et chargeant sa fille de payer à Antoine et Jeanne BRUN ses autres enfants leurs droits légitimes.	dans l'acte le futur est aussi prénommé François.
2988	1671/01/19	Acc.	Chauchailes	<b>GEVAUDAN Guillaume, praticien CHARREIRE François</b>	Il y a accord entre Me Guillaume GEVAUDAN du Chaylaret mari de Marguerite ALHENC, agissant comme ayant droit de Pierre ALHENC de Salacruz d'une part et François CHARREIRE de Begonnal, fils et héritier de + Guillaume CHARREIRE pour terminer le procès intenté par l'ike dit GEVAUDAN pour obtenez paiement de 60l. dûes par le + Guillaume CHARREIRE suite à obligation du 22/09/1631 par Me BOUSCHAREN.	mention de Catherine TEISSEDRE femme de François CHARREIRE signé GEVAUDAN
3046	1652/02/03	Q	Termes	<b>GIRBAL Pierre CHAULHAC Jean</b>	Pierre GIRBAL confesse avoir reçu de Jean CHAULHAC son beau-frère 10l. pour reste et entier paiement de la constitution faite par le dit CHAULHAC à Antoinette CHAULHAC sa sœur et femme du dit GIRBAL	
2935	1651/10/22	Obl.	Termes	<b>GONTIER Vidal Melle de LOUDIERE</b>	Vidal GONTIER de la Bastide confesse devoir à Mademoiselle de LOUDIERE 100l. pour l'annulation de deux précaires consentis par le dit GONTIER et Antoinette PAREN sa femme.	
2936	1651/10/22	Q	Termes	<b>GONTIER Vidal PIC Georges</b>	Vidal GONTIER de la Bastide confesse avoir été payé et satisfait par Georges PIC de la moitié du prix de vente de sa métairie, vente faite en faveur du dit PIC et du dit PELEGRY	
2970	1677/06/08	Obl.	Arzenc d'Apcher	<b>GREZES Jean, laboureur FRAISSE Durand</b>	Jean GREZES confesse devoir à Me Durand FRAISSE de Courbepeire, 54l. et hypothèque un pré comme garantie de paiement.	
2968	1677/05/23	V	Albaret le Comtal (la Bastide)	<b>habitants du lieu GONTIER Pierre, laboueurs</b>	Pierre PAGES, Pierre PELEGRY, Pierre TEISSEDRE, Vidal et Jean FILHON père et fils, vendent à Pierre GONTIER un petit esconson de pâturage pour 4l.	
2968	1677/05/23	V	Albaret le Comtal (la Bastide)	<b>habitants du lieu PAGES Pierre, laboureur</b>	Pierre GONTIER, Pierre PELEGRY, Pierre TEISSEDRE, Vidal et Jean FILHON père et fils, vendent à Pierre GONTIER un petit esconson de pâturage pour 3l.	
3081	1675/07/19	part	Anterrieux (15) (Valiette)	<b>LISSAC Giral, laboureur VACHARESSE Béatrix vve VAYLET André</b>	Partage des biens indivis appartenant à Giral LISSAC et Béatrix VACHERESSE suite à sentence rendue par Me Jean de FILHON Sieur de Julhanges et par Me Guillaume ROTGER de Chaudesaigues, effectués par Vidal TEISSEDRE de Chantejal et Pierre CHARREIRE de Bécus experts.	mention de + Bernard VACHARESSE

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
2908	1650/06/27	Obl.	Fournels Arzenc	<b>MASBO Jean POULALHON François</b>	Jean MASBO du Mazet confesse devoir à François POULALHON de Courbepeyre 69l. pour prêt moyennant hypothèque d'un pré.	signé MASBO
2940	1652/02/16	Obl.	Fournels Arzenc	<b>MASBO Pierre MASBO Jean et autres</b>	Pierre MASBO du Mazet, confesse devoir à Jean MASBO vieux son frère, à Guillaume RAULHAC du Mazet, à François POULALHON et à Jean FARGES de Courbepeyre pour annulation d'une obligation en faveur de + noble François de MONTHALAR sieur de Bonnechare	signé P. MASBO
2966	1677/05/14	Q	St Laurent de Veyres Fournels	<b>MEZARD Jean, laboureur BOYER Catherine</b>	Jean MEZARD mari d'Isabeau BUFFIER confesse avoir reçu de Catherine BOYER sa belle-mère de Varennes 81l. en moins de la constitution faite à la dite Isabeau en son C.M.	
2922	1667/10/07	Don.	Termes	<b>MIALANES Agnès CHAULHAC Agnès</b>	Agnès MIALANES fille de + Jean considérant les agréables services reçus d'Agnès CHAULHAC sa filleule, fille de Me Antoine CHAULHAC jeune, tailleur d'habits du lieu, lui fait donation de tous ses biens et droits et en particulier d'une maison couverte de paille, en s'en réservant l'usufruit sa vie durant.	
3007	1671/05/28	V	Termes	<b>MIALANES Jeanne CONORTON Vidal</b>	Jeanne MIALANES fille de + Jean et de + Marguerite PELEGRY vend à Vidal CONORTON un chazal de maison avec son courtilage pour 27l.	
2956	1650/08/01	Tra.	Noalhac	<b>MICHEL André et PINHOL Bernard d'APCHER Marie</b>	André MICHEL de Bécus et Bernard PINHOL de Boubal comme tuteurs des enfants de + Jean PINHOL de Bécus, beau-fils du dit Michel et frère du dit Bernard ratifient le contrat de cession fait par eux à Marie d'APCHER vve de noble Jacques de LASTIC sieur de la Bastide, de la somme de 60l. à prendre sur Giral FRANCES de Beyres	signé : Marie d'APCHER
2970	1677/06/13	Tra.	Termes (Chantejal)	<b>MOURGUES Catherine VIGIER Pierre, marchand</b>	Catherine MOURGUES fille de + Jean et d'Astruge BREGIER transporte à Pierre VIGIER tous ses biens et droits qu'elle possède du décès de + Astruge BREGIER sa mère, pour 150l.	
3020	1651/05/31	Don.	Albaret le Comtal	<b>ODOUL Catherine GARDELLE Marguerite</b>	Catherine ODOUL vve de + Antoine GARDELLE fait donation à Marguerite GARDELLE sa fille, femme d'Antoine PAREN d'Arzidiols tous ses biens, droits et actions qu'elle a et peut prétendre sur les biens de + Pierre ODOUL et + Catherine MOURGUES ses père et mère d'Albaret le Bas.	
3066	1652/05/29	CM	La Fage St Julien Chauchailles	<b>PAGES Etienne BALDRAN Marguerite</b>	Etienne PAGES de Poulges fils de Pierre PAGES et de + isabeau ALLO assisté de son père et de Bernard CHARBONNIER son ayeul, d'une part et Marguerite BALDRAN de Chauchaillet fille de + Vidal et de Jeanne BOISSONNADE assistée de sa mère, de Géraud BALDRAN son frère et de Jean BOISSONNADE son oncle, d'autre. La dite Jeanne BOISSONNADE constitue à sa fille dot de 20l., le dit Jean BOISSONNADE Morou lui constitue 220l., 4 brebis, une robe.....	mention de + Jean BOISSONNADE ayeul de la future.

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3074	1652/06/30	Q	La Fage St Julien Termes	<b>PAGES Etienne BOISSONNADE Jean</b>	Etienne PAGES de Poulges confesse avoir reçu de Jean BOISSONNADE 120L en moins de la constitution faite à Marguerite BALDRAN sa nièce et femme du dit PAGES	
3004	1671/05/22	Acc.	Albaret le Comtal (la Bastide)	<b>PAGES Jean et Pierre CHALVET Jean et Jacques</b>	Il y a accord et convention entre les parties pour permettre aux dits PAGES de bâtir une maison dans leur basse cour.	signé J. PAGES
3078	1675/07/02		Albaret le Comtal (la Bastide)	<b>PAGES Jean et Pierre FILHON Vidal et Jean</b>	Jean et Pierre PAGES père et fils au nom de Charlotte PIC leur femme et mère et Vidal et Jean FILHON père et fils au nom d'Anne PIC leur femme et mère ont procédé au partage des biens dont ils jouissaient indivis.	signé : J. PAGES, J. FILHON
2928	1651/09/15	T	Albaret le Comtal (la Bastide)	<b>PAREN Antoinette</b>	à Jeanne GONTIER a fille 150L.; à autre Jeanne GONTIER sa fille femme de Pierre ARCUSIN pareille somme de 150L. contenue en son C.M. par Me PEYRONES en Languedoc; à François, Pierre et Antoine GONTIER ses fils 30L. chacun; à Jean ARCUSIN son filieul fils du dit ARCUSIN et de Jeanne GONTIER sa fille 15L.; institue Vidal GONTIER son mari son H.U. à charge de rendre l'hérédité à l'un de ses enfants.	
3002	1671/05/21	Q	Rimeize Termes	<b>PASTOUREL Jean MALRIC Antoine</b>	Jean PASTOUREL de Chassignoles, mari de Madeleine CHABANETTE confesse avoir reçu d'Antoine MALRIC son beau-frère du Cheylar 24l. de la constitution de la dite Madeleine	
3042	1652/11/03	Q	Termes (Fenestres)	<b>PECOUL Jean PECOUL Poncet</b>	Jean PECOUL confesse avoir reçu de Poncet PECOUL fils de Jacques 15l. Des droits paternels et maternels qui lui sont acquis par le décès de + Guillaume PECOUL et Denise BOULILOUD ses père et mère	
2904	1651/11/24	Don.	Termes St Chély d'Apcher	<b>PECOUL Perrotte Catherine RAOUL Jean, praticien</b>	Catherine PECOUL Perrotte de Fenestres, vve d'Antoine PECOUL considérant les utiles et agréables services reçu de Me Jean RAOUL qui l'a entretenu et nourri lui fait donation de tous ses biens, et déclare révoquer la donation faite par Me FILHON en faveur de Jean PECOUL de Fenestres pour l'avoir atrocement injurié, battu, expulsé de sa maison et même l'avoir exposé à la rigueur du mauvais temps et aux bêtes farouches..... Par le même acte la dite Catherine PECOUL institue le dit Me RAOUL son procureur.	signé RAOUL
3038	1652/10/21	V	Termes (le Cheylar)	<b>PELAMOURGUE (de) Gabrielle CHABANETTE Alexandre</b>	demoiselle Gabrielle de PELAMOURGUE vve de + Antoine d'APCHER seigneur de Loudières, habitant son château du Cheylar vend à Alexandre CHABANETTE un chazal avec grange et courtilage pour 20l.	signé DUCOUFOURS
3024	1652/06/30	V	Fournels	<b>PELAT Jean et Guillaume ALANCHE Pierre</b>	Jean et Guillaume PELAT père et fils du Mazet vendent à Pierre ALANCHE un champ contenant 4 "boycellées" de terre pour 12l.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3052	1652/03/18	V	Albaret le Comtal Termes	<b>PIC Georges de FILHON Jean, docteur en droit</b>	Georges PIC de la Bastide vend à Me Jean de FILHON, sieur de Julhanges un pré sis à la Bastide contenant une charretée de foin pour 65l. payées pour partie par l'annulation d'une obligation	signé JULHANGES
3042	1652/11/03	Q	Arzenç d'Apcher Termes	<b>PONSONALHE Jean PECOUL Poncet</b>	Jean PONSONALHE confesse avoir reçu de Poncet PECOUL de Fenestres la somme de 36l. pour les droits paternels et maternel de Catherine PECOUL sa femme.	
3011	1671/06/16	T	Fournels	<b>POUDEVIGNE Catherine vve de FALEYT Jean</b>	à Béatrix et Françoise CAHOURS ses nièces, à chacune 3l.; institue Jean CAHOURS son neveu, fils de François CAHOURS son H.U.	
2917	1667/10/30	Acc.	Fournels (la Bachalerie)	<b>POUDEVIGNE Jean et Guillaume CHALVET Jean</b>	accord de permutation de terres entre Jean et Guillaume POUDEVIGNE père et fils et Jean CHALVET.	acte incomplet
3069	1652/06/26	Acc.	Termes (Chabanettes)	<b>POULALHON Antoine POULALHON Jean</b>	Il y a accord pour éviter procès en cours entre Antoine et Jean POULALHON frères, concernant la répartition des biens ayant appartenus à + barthélémy POULALHON et Gonette MURET leurs père et mère.	
2981	1677/07/24	Arr.	Termes La Fage St Julien	<b>POULALHON Jean, prêtre DURAND Jean et HERMABESSIERE Jacques</b>	Mre Jean POULALHON arrente à Jean DURAND et Jacques HERMABESSIERE beau-père et beau-fils les pièces du contrat ci-dessus pour 4 années, à raison de 5l./an	signé POULALHON
2948	1650/09/11	Q	La Fage St Julien	<b>POULALHON Pierre et Jean CHEVALIER Jean et BONNAFE André</b>	Pierre et Jean POULALHON père et fils de Recoules confessent avoir reçu de Jean CHEVALIER et André BONNAFE beaux-frères d'Alauzier, gendre de Jean PAGES, 46l., 2 robes, un cotillon, ....pour reste et entier paiement de la dot faite par le dit Jean PAGES à Jeanne PAGES sa fille en son C.M. avec le dit Jean POULALHON par + Me FILHON.	
3063	1652/04/30	Q	Fournels (le Mazet)	<b>POURTAL Agnès FILHON Jean, tisserand</b>	Agnès POURTAL vve d'Antoine FILHON confesse avoir reçu de Jean FILHON fils de Pierre 231l. en moins des 300l. de la répétition de la dot de la dite POURTAL que le dit Jean FILHON était chargé de payer suite au contrat d'achat des biens du dit + Antoine FILHON par + Me J. FILHON	
2999	1671/05/09	V	Fournels	<b>RAOUL Hélix BOUSSUGE Antoine</b>	Hélix RAOUL vve de + Jean MERCHADIER vend à Antoine BOUSSUGE un champ contenant une cartonnade de terre pour 7l.	
2977	1677/06/25	Q	Fournels	<b>RAYNAL Pierre, prêtre ARNAL Pierre</b>	Mre Pierre RAYNAL jadis curé de Fournels confesse avoir reçu de Mre Pierre ARNAL curé du lieu 100l. de la pension annuelle que le dit Mre RAYNAL s'était réservé du contrat de résignation qu'il fit en faveur du dit Mre ARNAL.	signé RAYNAL

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
2983	1671/01/11	Arr.	St Juéry Maurines (15)	<b>ROCHEMURE (de) François, écuyer COSTEJEAN Guillaume</b>	noble François de ROCHEMURE, seigneur du Fraisse et du château souverain de St Juéry, habitant le dit château, arrente à Guillaume COSTEJEAN (incertain) de Barberange la métairie que le dit seigneur a à Maurines pour 4 années à raison de 6l. et 14 cestiers de blé chaque année.	signé le FRAISSE
3058	1652/04/30	Acc.	Chaudesaigues (15) Fournels	<b>ROTGER Durand, marchand PAGES Jean et FILHON Vidal</b>	Il y a procès entre Me Etienne ABOULENE marchand de Chaudesaigues et les hoirs de + Gabrielle et de + Jean PIC vivant notaire, mère et fils de la Bastide concernant la non jouissance d'une maison vendue au dit ABOULOENE le 28/07/1633 sur intervention de Gonette CHALVET soeur et tante des dits. Le dit jour accordest trouvé entre Durand ROTGER curateur des enfants de + Me ABOULENE, Jean PAGES mari de Charmotte PIC fille et héritière de + Gabrielle CHALVET et Vidal FILHON mari d'Anne PIC fille et héritière de + Jean PIC, pour mettre fin au procès.	signé : ROUTGIER, J. PAGES
2918	1667/00/00	CM	St Etienne Vallée Française Arzenc	<b>ROUCHETTE Jean FARGES Agnès</b>	Jean ROUCHETTE d'une part et Agnès FARGE du Bes fille de Jean FARGES assistée de son père , de Jean et Mathieu FARGES ses frères, d'autre. La dite Agnès FARGES s'est constituée dot de tous ses biens et en particulier la somme de 85l. Dûe par son frère Jean FARGES contenue dans le contrat ci-dessus. le dit Jean FARGES père de la future lui remet un pré sis au Bes et le dit Mathieu FARGES son frère lui donne 10l.	acte incomplet
2919	1667/06/07	Q	St Etienne Vallée Française Arzenc	<b>ROUCHETTE Jean FARGES Jean et Mathieu</b>	Jean ROUCHETTE mari d'Agnès FARGES, confesse avoir reçu de Jean et Mathier FARGES ses beaux-frères, au total 34l. en moins de la constitution faite à la dite Agnès en son C.M..	
2952	1650/08/25	T	Termes (le Cheylar)	<b>ROUSSET Jeanne</b>	à Pierre ALLO son frère une paire de taureaux; à Jeanne BOUSSUGE fille de Jean BOUSSUGE sa filieule 3l.; à Jeanne ALLO sa soeur femme d'Antoine FILHON du Cheylar et à Philippe ROUSSET sa soeur, à chacune 5s.; institue Jeanne ST FLOUR sa mère son H.U. sous réserve de remettre le reste à Pierre ALLO son frère de la Roche d'Albaret Ste Marie.	
2950	1650/08/25	Q	Termes (le Cheylar)	<b>ROUSSET Jeanne BOUSSUGE Jean</b>	Jeanne ROUSSET fille de + Jean ROUSSET confesse avoir reçu de Jean BOUSSUGE 60l. en moins du leg fait par le dit + Jean ROUSSET en son T. par + Me FILHON.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
2992	1671/01/20	Tra.	St Juéry	<b>ROUSSET Louise</b> <b>ROUSSET Jean, charpentier</b> <b>VASSAL Giral et ROUSSET Catherine</b>	Louise ROUSSET fille de + Jean ROUSSET et de + Guillemine de St JUERY transporte à Jean ROUSSET, et à Giral VASSAL et Catherine ROUSSET mariés, ses frère, beau-frère et sœur, ses droits sur les biens de ses père et mère ainsi que ceux échus par le décès de + Aldebert ROUSSET son frère, le tout pour 510l.	
2994	1671/01/27	CM	St Juéry	<b>ROUTGER Gaspard</b> <b>ROUSSET Louise</b>	Gaspard ROUTGER fils d'Etienne et d'Isabeau VASSAL d'une part et Louise ROUSSET fille de + Jean ROUSSET Teissier et de + Guillemine de St JUERY assisté de Giral VASSAL et Catherine ROUSSET Mariés et de Jean ROUSSET, d'autre. Les dits Giral VASSAL, Catherine et Jean ROUSSET s'engagent solidairement a payer à la future la somme de 510l. selon le contrat ci-dessus et en outre lui donnent in lit garni selon le T. du dit + Jean ROUSSET père. De même les dits Etienne ROUTGER et Isabeau VASSAL font donation à leur fils de la moitié de tous leurs biens	
3076	1650/06/16	Acc.	Fournels Albaret le Comtal	<b>SAINT CHELY Bernard</b> <b>FILHON Vidal</b>	pour éviter procès entre Bernard SAINT CHELY de Pruneirettes et Vidal FILHON de la Bastide mari d'Anne PIC il y a accord concernant une somme de 12l. Et 200 cartons de blé que le dit SAINT CHELY lui prétendait d'us par + Me Jean PIC notaire dont la dite Anne PIC est héritière.	
3036	1652/10/14	T	St Juéry	<b>SAINT CHELY Pierre</b>	à Pierre SAINT CHELY son fils une vache de deux ans plus deux métiers à tisser; à Agnès SAINT CHELY une vache pleine; à Agnès BOISSONNADE sa belle-mère, femme de Me Pierre VEDRINE 10l.; institue Jeanne VEDRINE sa femme son H.U.	
3035	1652/10/06	Q	St Juéry Termes	<b>SAINT FLOUR Jean</b> <b>CHEVALIER Delphine</b>	Me Jean SAINT FLOUR Jeune confesse avoir reçu de Delphine CHEVALIER fille de Guillaume CHEVALIER 27l. des intérêts de la somme de 240l. dûe par le dit Jean CHEVALIER au dit Me SAINT FLOUR par contrat par + Me FILHON.	
2910	1667/05/15	Tra.	Termes	<b>SAINT FLOUR Marguerite</b> <b>ARCHER Philibert</b>	Marguerite SAINT FLOUR vve en secondes noces de + Guillaume CHEVALIER transporte à Philibert ARCHER son neveu tous ses bien et droits lui appartenant et reconnus par le dit CHEVALIER, transport fait pour la somme de 110l.	signé ARCHER
3026	1652/07/16	V	Fournels	<b>TALON Jean, tisserand</b> <b>BUFFIER Mathieu</b>	Jean TALON de Fromagère vend à Mathieu BUFFIER de Varennes un jardin sis à Fromagère pour 4l.	
2960	1677/00/00	V	Termes	<b>TEISSEDRE Antoine et</b> <b>CHARREIRE Claude</b> <b>DURAND Jean</b>	il s'agit d'un acte de vente entre Antoine TEISSEDRE et Claude CHARREIRE mariés, vendeurs et Jean DURAND acheteur, acte fait à Termes.	acte incomplet

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
2967	1677/05/16	Rat	Termes	<b>TEISSEDRE Jean BRASSAC Antoine</b>	Jean TEISSEDRE de Chantejal, fils de + Vidal ratifie le contrat de subrogation par moi notaire fait par le dit + Vidal à Antoine BRASSAC	
3048	1652/02/27	V	Termes Bacon	<b>TEISSEDRE Vidal BRANGIER Antoine, prêtre</b>	Vidal TEISSEDRE de Chantejal vend à Mre Antoine BRANGIER prieur de Bacon l'Eglise un pré sis à Alauzier contenant une charretée de foin, acquis par le dit TEISSEIDRE du sieur Jean BRANGIER, écuyer par contrat du 17/07/1650 par moi notaire, pour 50l.	signé BRENGIER
2978	1677/06/27	Obl.	Termes	<b>TERMES (de) Pierre et Françoise d'APCHER François, écuyer</b>	Pierre et Françoise de TERMES père et fille du Cheylaret, ycelle vve de + Jean BOISSONNADE, confessent devoir à noble François d'APCHER de Lodières seigneur du Cheylar 134l. pour les arriérages depuis 1666, de cens de la métairie du Cheylaret.	signé d'APCHER
2916	1667/05/30		Termes	<b>TERMES François (de)</b>	François de TERMES du Cheylaret, fils de Pierre de TERMES en sa qualité de l'un des rentiers de la métairie.....	acte incomplet
2954	1659/04/16	Q	Termes	<b>TERMES Pierre (de) BOISSONNADE Jean</b>	Pierre de TERMES sieur de Varennes, du Cheylaret, confesse avoir reçu de Jean BOISSONNADE son beau-fils 265l. sur les 800l. contenues au C.M. par moi notaire, du dit BOISSONNADE avec Françoise de TERMES fille du dit Pierre, somme que le dit BOISSONNADE va passé bail à demoiselle Gabrielle de PELAMOURGUE vve du sieur de LOUDIERE pour les arriérages dû pour sa métairie du Cheylaret.	
3050	1652/03/08	Acc.	Anterrieux (15) Fournels	<b>VAYLET André BATIFOL Jean Jeune</b>	les deux parties d'un commun accord mettent fin au procès en cours concernant un litige sur un contrat de précaire du 19/02/1645 reçu par Me PAGES.	
2942	1652/01/25	CM	Fournels Noalhac	<b>VIDAL Jean COURTIOL Anne</b>	Jean VIDAL fils de Pierre et de + Antoinette PRUNIERES d'une part et Anne COURTIOL de genestuéjols, fille de + Pierre et d'Antoinette RAOUL assistée de sa mère, de Pierre COURTIOL son frère, d'Antoine RAOUL et d'Antoine COURTIOL ses oncles, d'autre. Le dit Pierre COURTIOL constitue à sa soeur dot de 300l., une vache, 4 brebis, 2 robes..... Le dit PIERRE VIDAL père du futur lui fait donation de tous ses biens sous réserve de payer à Catherine et Agnès VIDAL 12l. à chacune, et 30l. à son dit père. De même Jeanne PASTRE femme du dit Pierre VIDAL donne à son filâtre 10l.	
3040	1652/10/23		Noalhac	<b>VIGOUROUX Jean, prêtre BOUCHARENC Jean, prêtre</b>	Mre Jean VIGOUROUX remet à son neveu Mre Jean BOUCHARENC la cure et bénéfice de Noalhac.	signé : VIGOUROUX, BOUSCHARENC
3028	1652/07/07	V	Fournels	<b>VINCENT Guillaume CHASSANG Pierre</b>	Guillaume VINCENT vend à Pierre CHASSANG un champ contenant 6 cartonnées de terre pour 14l.	